



Bulletin
municipal

n°9



BATS



Année 2023

Que s'est-il passé en 2022 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois,

L'année 2023 sera, je l'espère, une année prospère pour la commune. Les deux grandes actions menées par le conseil, la rénovation de l'école et le lancement du lotissement Lahitte, font parties de nos engagements. J'espère que le lotissement amènera de nouveaux batsois.

A tous, continuons ensemble pour que vive Bats.

Jean-Marc DUPOUY



Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Maire : DUPOUY Jean-Marc, retraité

1er adjoint : MARTINET Paula, agent technique

En charge de la préparation du budget, de la gestion des affaires courantes, de la gestion de l'agent communal, des espaces verts et du suivi des bâtiments communaux (école, église, hall).

2ème adjointe : MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

Déléguée aux finances, en charge de la préparation du budget, du suivi des bâtiments communaux (hangar communal, hall), du contrôle des locaux et de la gestion des baux communaux.

3ème adjoint : DEDEBAN François, psychologue de l'Education Nationale

En charge de la préparation du budget, de la gestion des mesures relatives à la voirie (signalisation, entretien et défaut des ouvrages publics situés sur la commune) et du suivi des marchés publics.

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DUMARTIN Laurent, auditeur technique en méthanisation

DUYTSCHÉ Gérard, retraité de la gendarmerie

LESPIAU Karine, comptable

VIDOT Joël, artisan boulanger-pâtissier

Les séances du conseil municipal sont publiques lorsque la situation sanitaire le permet.

Votre commune

Sommaire

3

Votre commune	Le conseil municipal	p. 2
	La mairie	p. 3
	Les décisions du conseil municipal	p. 4
	Le budget	p. 5
La vie de la commune	Démographie Recensement 2022	p. 7
	Élections 2022 Le lotissement Lahitte	p. 8
	Les travaux à l'école La voirie	p. 9
	Les bois communaux Communication	p. 10
	Et aussi...	p. 11
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire	p. 12
	SIETOM	p. 13
Les associations	Le comité des fêtes	p. 15
	TBC Secours mutuel	p. 16
	ACCA Énergie batsoise	p. 17
	Association diocésaine Annathie Passion Association cyclotourisme Bats	p. 18
Pêle-mêle	Artisans, commerçants... Gendarmerie de Geaune	p. 19
	Le Spam téléphonique	p. 20
	Cyber-sécurité	p. 21
	Lutte contre le moustique tigre	p. 22
	Ma vigne en Tursan	p. 23
	Cyclamed	p. 24
	Tri à la source des biodéchets	p. 25
	C'était il y a 100 ans... en 1922 St Antoine de Goloni	p. 26

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 9h-13h

Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : POUYAU Élodie

Services techniques : LACOMBE Laurent



Les décisions du conseil municipal

<p>4</p> <p>7 février</p>	<p>1. Acceptation de la prise en charge des dépenses relatives aux bâtiments communaux et à l'installation de la station de relevage, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget principal 2021 (conforme à la réglementation).</p> <p>2. Acceptation du don de 200 € de Mme PALENGAT Nadine.</p> <p>3. Validation de la vente des poutres en chêne issues de la démolition de la maison Lahitte au prix de 500 € / stère aux administrés de la commune et au prix de 600 €/stère pour les personnes extérieures à la commune.</p>
<p>28 février</p>	<p>4. Adoption des modalités d'application du travail à temps partiel de droit dans la collectivité.</p> <p>5. Sollicitation d'une subvention DETR pour contribuer au financement des travaux de réhabilitation de l'école maternelle, des travaux d'économie d'énergie dans le local technique et à la mairie.</p> <p>6. Décision d'amortir à compter de 2022 sur une période de 15 ans et suivant le tableau d'amortissement adressé par le SYDEC la subvention d'équipement en éclairage LED des candélabres du bourg d'un montant de 13.900,06 €.</p>
<p>29 mars</p>	<p>7. Approbation du Compte de gestion 2021 de la commune, du lotissement du Jeppe et du lotissement Lahitte.</p> <p>8. Approbation du Compte administratif 2021 – Commune de Bats.</p> <p>9. Approbation du Compte administratif 2021 et affectation des résultats – Lotissement du Jeppe.</p> <p>10. Approbation du Compte administratif 2021 et affectation des résultats – Lotissement Lahitte.</p> <p>11. Clôture du budget annexe – Lotissement du Jeppe.</p> <p>12. Sollicitation du Fonds d'Équipement des Communes 2021 pour l'achat d'un tracteur tondeuse et le changement du copieur de la mairie.</p>
<p>11 avril</p>	<p>13. Vote des taux des taxes 2022.</p> <p>14. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022.</p> <p>15. Accord d'une subvention exceptionnelle à hauteur maximale de 3 000 € visant à rembourser à Mme Brethes, le cas échéant, le reste à charge des travaux de réfection de la salle de bains du logement communal situé au 85 route de Vielle.</p> <p>16. Vote du budget primitif 2022 – Commune de Bats.</p> <p>17. Vote du budget primitif 2022 – Lotissement de Lahitte.</p> <p>18. Autorisation à M. le maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (modification liée au changement de nomenclature budgétaire et comptable).</p>
<p>2 juin</p>	<p>19. Lotissement Lahitte : Approbation de la proposition du SYDEC pour la réalisation du réseau basse tension, d'éclairage public, d'infrastructure de génie civil et du financement par un emprunt contracté auprès du SYDEC.</p> <p>20. Lotissement Lahitte : Attribution du marché du lot 1 à l'entreprise ROA (Terrassement – eaux pluviales – voirie).</p> <p>21. Lotissement Lahitte : Attribution du marché des lots 2 (eaux usées) et 3 (Adduction eau potable) à l'entreprise ROA.</p>
<p>27 juin</p>	<p>22. Retrait des délibérations 2022/20 et 2022/21 à la demande de Madame le Préfète suite au contrôle de légalité.</p> <p>23. Redéfinition des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire : passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.</p> <p>24. Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Bats réalisé par l'ONF.</p> <p>25. Décision de publier par voie d'affichage et publication papier des actes pris par la commune.</p> <p>26. Lotissement Lahitte : Approbation de la largeur du chemin piétonnier du lotissement Lahitte à 2,50m.</p> <p>27. Achat du tracteur tondeuse.</p>
<p>16 août</p>	<p>28. Approbation du devis de la SLTE pour remplacer les blocs secours et alarme incendie à l'école maternelle.</p> <p>29. Lotissement Lahitte : Approbation du devis d'étude et conseil du SYDEC fibre pour la réalisation de l'étude du fibrage du lotissement Lahitte (400 € HT).</p> <p>30. Redéfinition des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire suite au contrôle de légalité (ajoute la délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1500 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants).</p> <p>31. Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan.</p> <p>32. Lotissement Lahitte : Approbation de la proposition de prêt relais émanant de la Caisse d'Épargne (235.000 € sur 3 ans).</p> <p>33. Approbation du devis de l'entreprise Bodet Campanaire pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église.</p> <p>34. Approbation du devis de la ROA pour la réfection de la chaussée de la zone artisanale (2 784 € TTC).</p>
<p>19 septembre</p>	<p>35. Lotissement Lahitte : Approbation du prix de vente du m2 des lots : 37 €/m2.</p>
<p>7 novembre</p>	<p>36. Approbation de la décision modificative n°1 du budget du lotissement Lahitte.</p> <p>37. Approbation du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Lauret au Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan.</p> <p>38. Approbation du transfert au SYDEC de la compétence maîtrise de la demande en énergie du service public d'énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et d'énergies renouvelables.</p>
<p>20 décembre</p>	<p>39. Renouvellement de l'adhésion au service « application des sols » de l'ADACL.</p> <p>40. Approbation de l'encaissement du chèque de 79.53 € d'Antargaz (intérêts du dépôt de garantie de la cuve du hall polyvalent).</p>

Le budget

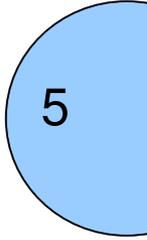
Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

Nous présentons donc ici :

- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

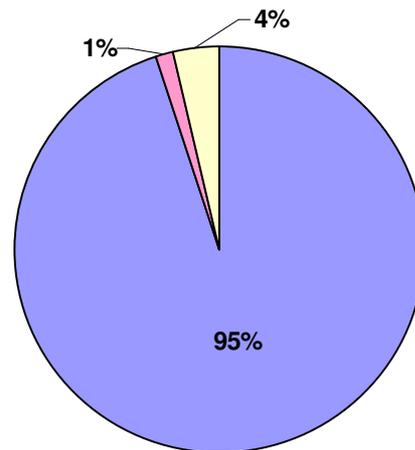
En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.



Les recettes d'investissement

Excédents budgétaires	161.035,78 € *	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Subventions	2.484,00 €	Pour les travaux réalisés à l'école en 2021, la commune a perçu une subvention sur le budget 2022 (la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
Remboursement de TVA et Taxe d'aménagement	6.167,14€	La commune a perçu 3.507,58 € de remboursement de TVA. La taxe d'aménagement 2022 est de 2.659,56 €

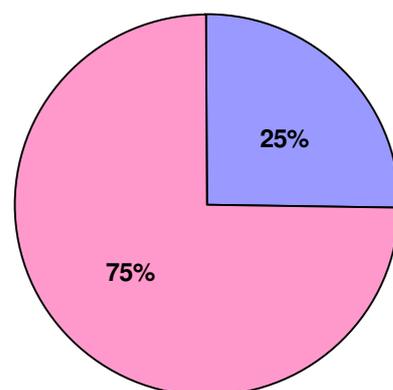


* Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2022 :

L'excédent budgétaire progresse de 4.132,33 € par rapport à la clôture budgétaire 2021 principalement en raison des dédommagements de l'arrêt de travail de Laurent Lacombe (Cf. page 6)

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	13.406,58 €	Cela correspond au remboursement 2022 du capital emprunté
Travaux et achats *	39.485,02 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.



* Paiement de travaux réalisés en 2021 (finition de l'habillage du hall, travaux à l'école et auvent de la garderie pour 2.924,64 €), achat et installation du poste de refoulement du lotissement Lahitte (31.860 €), illuminations de Noël (314,58 €), achat d'un copieur pour la mairie (718,80 €), achat d'un tracteur tondeuse (3.667,00 €)

Zoom sur les emprunts de la commune en 2022 :

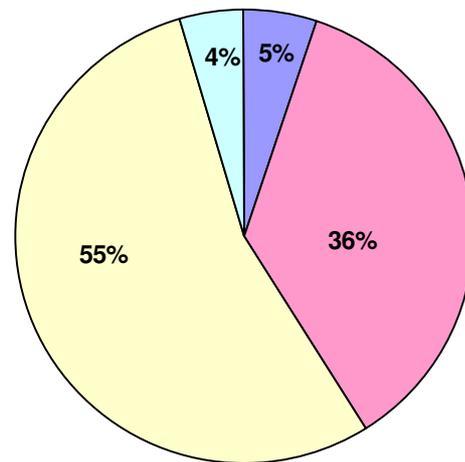
Pour l'embellissement du bourg, la commune a remboursé 10.814,98 € de capital et 1.475,18 € d'intérêts (reste 3 années à 3,44%).

Pour le renforcement électrique et l'éclairage public du quartier des Bidalons, la commune a remboursé 1.705,11 € de capital et 329,02 € d'intérêts (emprunt réalisé auprès du Sydec qui arrivera à échéance en 2029).

Pour le passage de l'éclairage public du bourg en LED, la commune a remboursé 886,49 € de capital et 87,57 € d'intérêts (emprunt réalisé auprès du Sydec qui arrivera à échéance en 2036)

Les recettes de fonctionnement

Loyers	12.098,74 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations	80.826,91 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune.
Impôts et taxes	123.396,37 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 84.682 € à la commune en 2022.
Autres*	9.932,84 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....

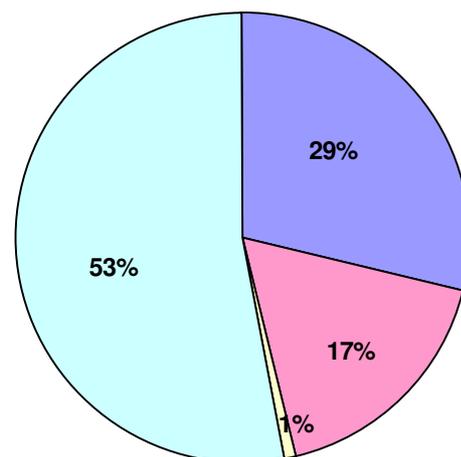


6

* Par rapport à 2021, les autres recettes progressent de 5.207,40 €. Cette hausse résulte du fait qu'en 2022, Laurent Lacombe a été en arrêt de travail. En dédommagement, la commune a perçu 7.287,57 € d'indemnités journalières et de remboursement des cotisations arrêt maladie de la sécurité sociale.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	51.881,32 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies, certains travaux...
Personnels	31.381,57 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1.393,00 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	95.376,82 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* En 2022, les travaux concernaient l'aménagement du local technique, la réfection de la toiture des WC publics, le remplacement des blocs de secours de l'école, le changement du moteur d'une cloche, la réparation des fenêtres de la salle de réception du hall et le remplacement des portes des arènes (Cf. La vie de la commune).

** Indemnités des élus (25.381,30 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.784,65 €), contribution au syndicat mixte scolaire (56.415,62 €).

Au final le budget de fonctionnement 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 37.122,15 €

Les subventions 2022 aux associations :

Tursan Basket Chalosse : 3.060 € / ADMR : 600 € / Amicale des aînés ruraux : 150 € /
Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Ils sont nés en 2022

- CALLEMART Loëlya, Julia, née le 12/02/2022
- HALLMAYR Emy, Delphine, Laurence, née le 01/04/2022
- PUIPIER Gaïa, Ambre, Ivy, Armonie, née le 12/05/2022
- BRANNENX Soline, née le 22/07/2022
- SALBARAAS Elaïa, née le 03/11/2022



Ils ont emménagé à Bats en 2022

- Famille LASSEPT, 82 lotissement du Jeppe
- Famille LAFONTAN – ARNOUX, 236 quartier des Bidalons
- Famille LALANNE-PEYROT – DAUGA, 80 quartier des Bidalons
- Famille LAFARGUE – VIDOT, 1145 route de Peyroulet
- Famille LAMBERT – DUCOS, 283 route du Tursan



Ils se sont dit « oui » en 2022

- DEMOMENT Nicolas, Lucien, Daniel et
BRAND Jacqueline, Anne-Marie.....le 26/02/2022
- LAILHEUGUE Alain, Marie, Pierre et
MOURGUES Sandrine, Olivia.....le 20/08/2022
- VIDOT Mathieu et
CAMPAYA Virginie.....le 27/08/2022



Il nous a quitté en 2022

- LENDRESSE Jean-Jacquesle 22/09/2022



Le recensement 2022

En janvier 2022, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a effectué un recensement de la population de la commune.

Les données collectées lors du recensement constituent une aide à la prise de décision en matière de politique publique. Le recensement permet de connaître la population légale de la commune mais aussi plusieurs caractéristiques comme l'âge, la profession, les conditions de logement, le niveau d'études etc...

Aussi, une partie des recettes de la commune (la Dotation Globale de Fonctionnement, une participation de l'État au budget des communes) est calculée en fonction de la population.

Marie-Claire PANTAIGNAN et Babette DUPOUY ont accepté d'être les agents recenseurs de la commune, nous les remercions pour leur implication et pour le sérieux avec lequel elles ont mené ce travail.

Nous tenons également à vous remercier pour l'accueil que vous leur avez réservé.

Ci-dessous, vous trouverez les principales données issues de ce recensement.

Année	1990	1999	2008	2013	2019	2022
Population	238	230	273	316	313	325
Résidences principales	80	86	105	120	126	130
Logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants	10	7	8	17	24	20

Elections 2022

Élection présidentielle 2022 1^{er} tour :
Inscrits : 260 Votants : 200 Exprimés : 197

Arthaud :0	Macron :52
Dupont-Aignan : .6	Mélenchon :17
Hidalgo : 11	Pécresse :7
Jadot :3	Poutou :1
Lassalle :28	Roussel :4
Le Pen :62	Zemmour :6

Élection présidentielle 2022 2nd tour :
Inscrits : 262 Votants : 208 Exprimés : 189

Macron :90
Le Pen :99

8

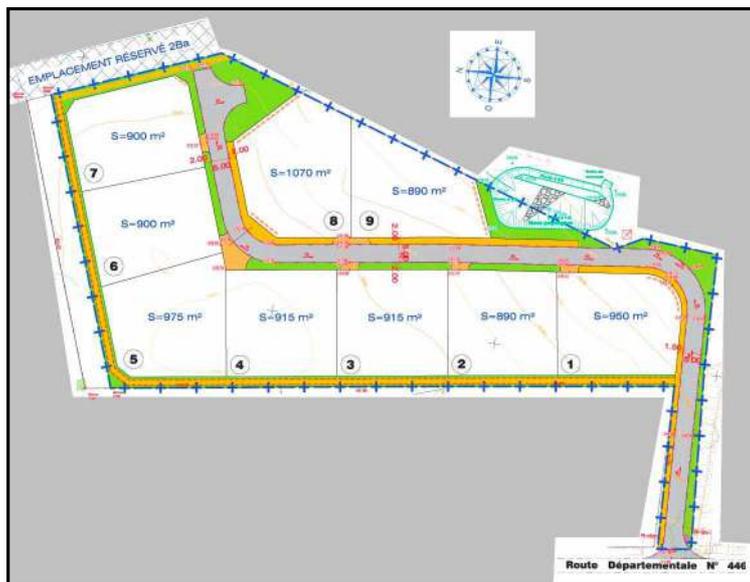
Élections législatives 2022 1^{er} tour :
Inscrits : 259 Votants : 144 Exprimés : 142

Berginiat (LR) :4	Lassort (R!) :3
Broquères (ENS) :40	Richard (Reg) :0
Du Breuil (REC) :2	Vallaud (NUPES) : .58
Franceschini (RN) : ...35	Voutaz (LO) :0
Huriez (POI) :0	

Elections législatives 2022 2nd tour :
Inscrits : 259 Votants : 134 Exprimés : 119

Vallaud (NUPES) :72
Broquères (Ensemble) :47

Le lotissement Lahitte



2022 aura été l'année de réalisation et de mise en vente des lots du lotissement Lahitte.

Durant l'été, plusieurs travaux ont été effectués : les opérations de terrassement, la création du réseau électrique, l'adduction en eau potable et la création du réseau des eaux usées. Le bornage définitif des lots est désormais réalisé.

En fin d'année 2022, le réseau de fibre optique restait à réaliser. Certains travaux de finitions, éclairage public, voiries et bordures seront effectuées lorsque les constructions seront suffisamment avancées afin d'éviter que les engins de chantier ne dégradent les installations.



Pour financer une partie des travaux sans mettre à mal le budget communal, un prêt relais a été contracté pour 235.000 € sur 3 ans au taux de 2,11 %.

Comme prévu, l'achat et l'installation de la station de relevage a été financé par le budget de la commune pour un montant de 31.860 € T.T.C.

Comme d'autres, la commune a subi l'inflation post-COVID, entraînant une forte hausse des coûts de l'aménagement. Afin de maintenir un prix de vente attractif, le conseil municipal a donc décidé qu'une partie du coût de l'aménagement du réseau d'assainissement collectif serait absorbée par le budget de la commune pour un montant de 35.000 € TTC.

Au final, 8.997 m² répartis en 9 lots sont mis en vente au prix de 37 € TTC / m².

Les travaux à l'école



La poursuite des travaux de rénovation :

Depuis 2020, des travaux d'entretien sont régulièrement effectués à l'école. Une première phase avait permis de réparer la toiture, de créer un caniveau et de mettre aux normes les systèmes d'ouverture des portes.

La seconde phase (2021) consistait à améliorer l'étanchéité, à réparer des dégâts des eaux, à installer des volets roulants électriques et à installer un portique à l'entrée de la garderie.

En 2022, les blocs de secours et l'alarme incendie ont été changés, une gouttière a été installée, le groupe de sécurité du cumulus a été changé, le terre-plein de la devanture a été bâché et la porte d'entrée de la garderie a été réparée.

De nombreux travaux ont été effectués en régie pour un coût total de 1.094,58 € TTC.

La voirie

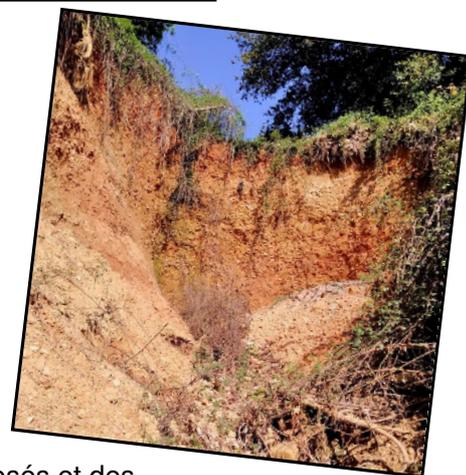
Surveillance du chemin Dufaou :

Au cours des années 2010, un glissement de terrain s'est produit au chemin Dufaou qui délimite les communes de Bats et d'Aubagnan.

La commune d'Aubagnan a sollicité le Bureau de Recherche Géologiques et Minière (B.R.G.M.) qui a rendu un rapport d'expertise. Ce rapport indique que les fortes pluies et l'apport d'eaux de ruissellement canalisées sont à l'origine du glissement d'un sol prédisposé à ce type de mouvements de terrains.

Il recommande notamment d'observer l'évolution du mouvement de terrain régulièrement sur plusieurs années.

Le 24 janvier 2022, une commission intercommunale regroupant les commissions voiries de Bats et d'Aubagnan a été réunie afin de mettre en œuvre les préconisations du B.R.G.M. Au printemps 2022, des jalons ont été posés et des mesures régulières sont effectuées. Les employés communaux de Bats et Aubagnan travaillent ensemble à l'entretien des jalons. A ce jour, le phénomène ne s'amplifie pas.



Les travaux d'entretien de voirie en 2022 :

Dès 2020, la réfection de la route du moulin était prévue dans le programme de voirie de la communauté de communes Chalosse-Tursan mais l'opération était repoussée en attendant la réalisation des travaux d'entretien du bois des Caoubouns. Cette route a été refaite en 2022. Le chemin Pelet a également été refait à neuf.

La présence de l'entreprise R.O.A. pour les travaux d'aménagement du lotissement a permis la réfection de la bande de roulement de la zone artisanale (2.784 € T.T.C.)



Les arbres présents sur le chemin de ronde en contrebas de l'école ont été élagués et la végétation a été broyée pour 270 € T.T.C.

Adaptation de l'éclairage public :

Chaque soir, l'éclairage public se déclenche automatiquement. Le matin, il s'éteint également de manière autonome. Le maire décide des horaires d'arrêt de l'éclairage public le soir et de l'heure à laquelle il se rallume le matin (6h).

En raison de la hausse des coûts de l'énergie électrique, cet hiver, les horaires de l'éclairage public ont été revus quartier par quartier : extinction à 22h au Jeppe et Bidalons, extinction à 22h30 route des Bachettes et route du Tursan. Au bourg, l'éclairage public reste allumé toute la nuit mais bascule en extra faible consommation à partir de minuit (5 watts). Ces horaires sont modifiés l'été.

Les bois communaux



Office National des Forêts

La forêt communale est constituée de deux parcelles (les Caoubouns de 8,37 ha et Labachette de 2,41 ha), elle est 100 % feuillue avec une prédominance du chêne pédonculé (85 % de la surface). Depuis le 2 mai 2019, le régime forestier s'y applique. Ce régime est l'ensemble des règles de gestion définies par le code forestier et mis en œuvre par l'ONF. A ce titre, un plan de gestion appelé « Aménagement forestier » est défini jusqu'en 2041. L'objectif principal est la production de bois d'œuvre qui permettra de financer les programmes d'actions nécessaires à la mise en valeur de la propriété communale.

La parcelle de Labachette va désormais accueillir une plantation de pins maritimes pour une production de bois d'œuvre en 45 ans. En 2022, nous avons procédé à la coupe rase de cette forêt arrivée en fin de cycle.

La parcelle des Caoubouns présente des caractéristiques sylvicoles permettant de mettre en œuvre une sylviculture d'arbres (des chênes pédonculés) pour production de qualité par la désignation et le repérage de 65 arbres cibles par hectare. L'objectif est de produire du bois d'œuvre en 120 ans. En 2022, des travaux de création de chemins d'accès et d'exploitation ont été réalisés. Les arbres cibles ont été repérés.

Dans la période de 20 ans, accompagnés par l'ONF, nous aurons à planifier des coupes d'amélioration et des travaux de plantation, d'amélioration ou d'entretien de la forêt.



10



Pour l'heure, la vente de bois énergie issu des premiers travaux a permis de réaliser un léger « bénéfice » sur l'exercice 2023. Une partie sera reversée à l'ONF dans le cadre du financement du régime forestier (10 %).

Pour suivre ces opérations, une commission communale a été créée. Pilotée par le maire, elle réunit Laurent Dumartin et Joël Vidot.

Communication



Un logo de la commune :

A terme, la communication de la municipalité s'articulera autour de 5 supports : les courriers, le bulletin municipal, l'application IntraMuros (voir ci-dessous), un site internet (véritable mairie virtuelle qui est en création), et les panneaux officiels.

Dans un souci de cohérence visuelle, le conseil municipal a fait réaliser un logo de la commune (300 € T.T.C.). L'exercice n'est jamais simple et, comme il est question de goût et de couleurs, il n'y a pas de vérité en la matière. La réflexion a porté sur la définition du sens que nous souhaitons symboliser dans le logo.

Voici les principaux éléments qui ont conduit à l'élaboration du logo. Les tons marrons et verts renvoient au thème de la nature et de l'agriculture. Les tons bleus renvoient au thème de l'eau (Gabas, Bas, lac et fontaines). Nous souhaitons mettre en avant l'église qui symbolise notre patrimoine historique et les arènes qui symbolisent le patrimoine lié à la culture locale, à la course landaise et aux fêtes de village. Les collines arrondies sur lesquelles les habitations, les arènes et l'église sont posées symbolisent l'idée de village rue sur crête qui caractérise l'urbanisme historique de la commune. Enfin, en flanc de colline, nous souhaitons symboliser des vignes du Tursan.

L'application d'information et d'alertes à la population



IntraMuros

Depuis février 2022, vous pouvez accéder aux actualités de la commune en téléchargeant gratuitement l'application « IntraMuros » sur votre smartphone.

A l'heure d'écrire ces lignes, 183 smartphones étaient abonnés à la page de Bats qui permet d'accéder aux informations importantes de la commune, des associations de la commune, aux alertes météo ou autres urgences.

Nous vous invitons à installer cette application pour ne rien rater des informations importantes. Pour s'abonner à notre page, il suffit d'écrire « Bats » dans la barre « Commune ou département » et de cliquer sur « Bats ».

Et aussi...



Des travaux au logement communal :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la salle de bains du logement occupé par Mme Monique Brethes a fait l'objet d'une rénovation. Le sol a été refait, carrelé. Les murs ont été recouverts de faïences. La baignoire a été remplacée par une douche à l'italienne aux normes pour personnes handicapées et le chauffage a été remplacé par un sèche serviette. Pour pouvoir bénéficier du montant maximal de subvention de l'ANAH, Mme Brethes a financé les travaux (4.819,76 €). Elle a perçu une subvention de 2.843,66 €. Sur le budget 2023, la commune lui reversera le reste à charge pour un montant de 1.976,10 €.

Quelques travaux de rénovation de toitures :

La toiture des toilettes publiques de la place de la mairie et la toiture de l'ancienne cuisine ont été réparées pour 2.508,00 € T.T.C..

La toiture des garages municipaux a également été restaurée pour 431,04 € T.T.C.



Changement d'un moteur des cloches de l'église :

Tous les ans, le fonctionnement des moteurs qui permettent d'actionner les cloches est vérifié par une entreprise spécialisée. A l'issue du contrôle, il est apparu qu'un des moteurs était défaillant. Il a donc été remplacé (2.007,35 € T.T.C.).

Remplacement du photocopieur de la mairie :

Indispensable au fonctionnement du secrétariat de mairie, le photocopieur scanner de la mairie a été changé pour 718,80 € T.T.C. Un contrat de maintenance est passé avec le fournisseur (Tekburo). Les frais de gestion et d'e-maintenance sont inclus dans le prix d'achat. La fourniture de toner noir est inclus dans le prix d'achat pour une période de 72 mois (puis passe à 0,009 € HT/copie). La fourniture de toner de couleur est de 0,018 € HT/copie.



Achat d'un tracteur tondeuse :

Depuis l'aménagement du lotissement du Jeppe et avec l'aménagement du lotissement Lahitte, les surfaces à tondre augmentent. En complément de la tondeuse à gazon, le conseil municipal a fait l'achat d'un tracteur tondeuse (3.667 € T.T.C.).



Les achats du photocopieur et du tracteur tondeuse financés pour partie par le F.E.C. :

Tous les ans, le Conseil Départemental aide les communes à financer leurs investissements par l'attribution du Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C.). Pour l'achat du photocopieur et du tracteur tondeuse, la commune percevra environ 3.500 € de ce fonds. Versé en 2023, ce fonds n'apparaît pas dans la présentation du budget 2022.

Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

2022 : année de la reprise du spectacle de fin d'année :

Après 2 années sans fête scolaire en raison de l'épidémie de COVID, nos bambins ont enfin pu présenter leur spectacle de fin d'année scolaire.

De septembre à juin, ils ont bénéficié d'activités périscolaires qui étaient en lien avec les thèmes travaillés par les enseignantes, notamment l'écologie et la gestion des déchets. Ces ateliers ont permis la confection des décors, des costumes, des chorégraphies et autres scénettes jouées devant des parents toujours émerveillés.



12

Le spectacle s'est conclu par la présentation du film réalisé de bout en bout par les CM1 et CM2 en partenariat avec le SIETOM de Chalosse.

Enfin, la salle fut prise d'un moment d'émotion quand le Président remerciait Juliette HUANT pour son engagement dans ces activités périscolaires, elle qui prenait sa retraite après avoir tant su partager sa passion de la scène. Merci Juliette.

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2022-2025

Depuis la loi instaurant le retour de la semaine scolaire à 4 jours et les Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P.), une convention relative à la mise en place d'un P.E.D.T. peut être signée entre le syndicat mixte, le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes et le directeur de la C.A.F. des Landes. Pour une période de 3 ans, la signature d'une telle convention permet au Syndicat Mixte d'obtenir un soutien financier pour la mise en place des T.A.P. Elle permet également d'avoir droit à une aide spécifique au rythme éducatif de la part de la C.A.F.

Pour bénéficier de ces soutiens, depuis 2014, notre syndicat mixte élabore tous les 3 ans un Projet Éducatif De Territoire. Cette année, une commission spéciale a rédigé ce Projet qui fixe les objectifs, décrit les actions et décide de leur mise en œuvre.

A travers la mise en place des T.A.P. et avec l'organisation du spectacle de fin d'année par les enfants eux-mêmes, le PEDT vise les objectifs suivants :

- Valorisation de l'enfant par la découverte de son environnement et de notre monde
- Ouvrir l'enfant sur le monde et faciliter son accès à la culture
- Respecter le rythme de l'enfant
- Développer la confiance en soi
- Favoriser la créativité, la découverte, l'expression orale et corporelle à travers les différentes activités proposées
- Être complémentaire avec le projet d'école élaboré par les enseignants

Notre PEDT 2022-2025 a été validé en 2022 et la convention qui réunit le syndicat mixte scolaire, l'Éducation Nationale et la CAF a été signée en septembre 2022.



Les menus de la cantine sont consultables sur IntraMuros

Les abonnés aux actualités de Bats sur l'application IntraMuros peuvent retrouver les menus de la cantine dans l'onglet « Scolarité, jeunesse » en cliquant sur « RPI Aubagnan-Bats-Vielle Tursan »

Le SIETOM



Que se passe-t-il avec ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

POURQUOI VOTRE TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) A AUGMENTÉ ?

Aujourd'hui le SIETOM fait face à des frais d'investissement conséquents liés aux dernières contraintes réglementaires et environnementales telles que :

- l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : + 400 000 euros en 2022 ;
- la création d'un nouveau casier d'enfouissement permettant d'enfouir jusqu'à la fin de notre autorisation administrative en 2027 ;
- l'obligation de se désendetter très rapidement car nous ne pouvons plus emprunter ;
- l'achat de nouveaux points tri suite à l'extension des consignes de tri et à la densification des points de collectes (1 pour 180 habitants) ;
- l'achat de composteurs suite à l'obligation du tri à la source des bio déchets à partir de 2023.

La TEOM sert aujourd'hui à équilibrer le budget du SIETOM, 30% d'augmentation équivaut à 2,2 millions d'euros pour financer nos investissements (casier de stockage des déchets, achat de véhicules,...)

Y'AURA T'IL D'AUTRES AUGMENTATIONS ?

L'objectif est de contenir les hausses pour ne plus subir de telles augmentations de coût de collecte et de traitement des déchets en recherchant l'équilibre par de nouvelles recettes et en réduisant nos déchets.

Le SIETOM s'engage dans un plan d'actions ambitieux pour son territoire avec de nombreux projets à venir :

**EXTENSION DES
CONSIGNES DE TRI**

Depuis le
1er janvier 2022

**OPTIMISATION DES COLLECTES
AVEC DES POINTS DE COLLECTE
COMPLETS (POINT TRI +
ORDURES MENAGERES)**

Mise en place de 2023 à 2027

**CONTRÔLE D'ACCÈS
EN DÉCHETTERIES**
SEULS LES USAGERS DU
TERRITOIRE AURONT UN
ACCÈS

Mise en place en 2024

**TARIFICATION
INCITATIVE INDIVIDUELLE**
JE PAIE EN FONCTION DES
DECHETS QUE JE PRODUIS

En étude pour 2027-2030

**TRI À LA SOURCE DES BIO DÉCHETS
DANS MON JARDIN OU
DANS MON QUARTIER**
Mise en place de 2023 à 2027

**REDEVANCE SPECIALE
+ FACTURATION DES DECHETTERIES
POUR LES PROFESSIONNELS**
Mise en place en 2024

**MISE EN PLACE DE
NOUVELLES FILIÈRES DANS
LES DÉCHETTERIES**
Mise en place entre
2023 et 2027

COMMENT LES DÉPENSES DU SIETOM SONT-ELLES GÉRÉES ?

Le SIETOM a adhéré depuis peu à un outil national de comptabilité, géré par l'ADEME, permettant d'évaluer avec précisions les coûts réels de gestion et de les comparer avec d'autres collectivités similaires. Le SIETOM est en général 15% moins cher.

Toutes les activités sont gérées en régie, avec un contrôle réglementaire, sans faire appel à des prestataires. **Aucun profit n'est réalisé sur les services qui vous sont proposés.**

FAUT-IL CONTINUER DE TRIER ?

Oui, il faut bien évidemment continuer de trier pour des raisons non seulement environnementales mais également financières car les déchets recyclables apportent une ressource budgétaire au SIETOM. Cela permettra d'éviter d'autres hausses et surtout de mieux les maîtriser. A terme, chaque foyer devrait être facturé en fonction des déchets produits d'où l'importance de prendre l'habitude du geste de tri.



COMMENT EST CALCULÉE MA TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

Pour rappel :

Cette taxe figure sur l'avis de taxe foncière que reçoit chaque propriétaire. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est à dire sur la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées ou le nombre d'occupants de l'habitation qui conditionne aujourd'hui le montant de cette base.

Le SIETOM calcule en fonction de son budget une participation pour chaque commune proportionnelle au nombre d'habitants et transmet ce montant à la collectivité compétente qui vote le taux selon ses bases fiscales.



LE SIETOM VA PLUS LOIN...

Deux projets sont en cours de réflexion :

- ◆ L'installation d'une centrale photovoltaïque sur ses centres d'enfouissements de Caupenne (équivalent à l'alimentation électrique de 4 000 habitants).
- ◆ La participation à un projet de valorisation énergétique des déchets incinérés après 2027. (équivalent à l'alimentation électrique de 50 000 habitants du Sud Nouvelle Aquitaine).



Les associations

Le comité des fêtes

Une présidence renouvelée

Après de bons et loyaux services, le duo de présidentes Delphine Feugas et Lise Brethous ont laissé leur place à Laëtitia Baque et Julien Lion qui ont vécu leur première année à la tête de l'institution batsoise. Ce nouveau tandem est toujours accompagné par Camille Ducos (secrétaire), Cécile Duquesne (vice secrétaire), Sylvie Brethes (trésorière) et Carole Dumartin (vice trésorière). Thibaut Sénéchal a intégré le comité des fêtes qui compte 13 membres.



3 commissions travaillent toujours à l'animation de la commune.

La commission course landaise participe à la promotion de notre culture et représente le comité des fêtes lors des courses organisées sur notre territoire. La commission pétanque permet aux amoureux du cochonnet de se retrouver tous les mercredi aux arènes. Enfin, les marches estivales ont continué aux beaux jours 2022 même si elles n'ont pas connu le succès escompté.

La journée retrouvailles :

Après les années gâchées par le virus, le 13 juillet, le comité a organisé une journée retrouvailles. 76 adultes et 14 enfants ont ainsi pu se réunir pour un repas et une soirée. Cette journée a connu un beau succès.



Les fêtes 2022 : entre innovations et tradition :

Enfin, nous avons pu organiser des fêtes au format habituel ! L'occasion de sortir la nouvelle marinière du comité. Le repas du vendredi soir a réuni 460 convives. La journée du samedi a, elle aussi, été un succès. Le matin, 60 marcheurs ont apprécié le nouveau circuit concocté pour l'occasion et 190 personnes ont profité du repas du midi. Les plus jeunes ont pu affûter leurs mollets lors de la très belle course de trottinettes, encouragés par un public bien fourni. La grande innovation de l'année était prévue pour le samedi après midi. 7 équipes ont joué le jeu et ont participé au toro ball 3 contre 3 aux arènes. Ce fût l'occasion de tacles (un peu) appuyés, de tumades amicales et de franche rigolade. Enfin, le soir, tout le monde a apprécié le concert des Pistons à Coulisse qui ont, encore une fois, fait la démonstration de leur talent. La journée du dimanche aura été marquée par une fin en apothéose. L'apéritif concert animé par l'UMS, fidèle à son standing, et le repas ont réunis 300 personnes. L'après-midi, les gradins des arènes étaient bondées pour la course landaise organisée pour l'occasion. On n'avait pas vu les arènes aussi remplies depuis longtemps !



Merci aux bénévoles et à vous tous !

Après une période très difficile marquée par la grève des acteurs de la course landaise puis par les années COVID, le comité des fêtes de Bats est bel et bien toujours vivant ! Les générations se succèdent et les relais se passent comme en témoigne

l'arrêt de Jean-François Dutoya, ancien président qui a décidé de passer la main après 30 années de dévouement. Nous tenions à le remercier pour tout ce qu'il a fait. L'enthousiasme qui nous anime tient à l'implication de vous tous, amis, qui répondez toujours présent. C'est pour vous que nous nous donnons rendez-vous pour la saison 2023.

L'aventure continue, ensemble !



TBC



Retour sur la saison 2021-2022

La saison 2021-2022, qui a débuté avec un protocole sanitaire pour lutter contre la propagation du virus de la COVID-19, a pu aller jusqu'à son terme. Elle s'est conjuguée au féminin pour nos séniors. En effet, après une saison très longue (dernier match le 26 Juin) l'équipe 1, sous la houlette de Patrick, termine son championnat avec une seule défaite (d'un tout petit point), finit première des Play-off et malheureusement chute en finale.

Elle évolue en Région2 cette saison et note le renfort de l'aubagnanaise Gaëlle SOURIGUES. Quant à l'équipe 2 fille, après une 2ème phase où elle termine invaincue, finit cette saison championne de D4 et parallèlement décroche un billet pour la finale de la coupe Lassaosa, mais laisse échapper la coupe. Elle évolue en D2 cette saison.

Les équipes 1 et 2 sénior masculin se sont maintenues de justesse. Elles ont repris respectivement le chemin des championnats de nationale 3 et région 2 avec un peu de changement au niveau de l'encadrement : Yoann DUFAU a pris les rênes de l'équipe 2 et est remplacé par Benjamin FORTAGE auprès de Thibault LABEYRIE.

L'éducateur du club, Adrien TASTET, est épaulé par Alexis CHEYNIION cette année, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage BP JEPS. Leur mission est de former et d'encadrer les quelques 130 jeunes licenciés du club, répartis en quinze équipes de la garderie aux cadets / cadettes en passant par la nouvelle catégorie U7.



16

Le conseil d'administration tient à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent tous les week-ends dans le club. Les tâches sont variées : encadrer une équipe, tenir la table de marque, arbitrer, tenir la buvette, servir à l'occasion d'un repas, nettoyer la salle après une soirée, tenir la boutique du TBC, etc, ...

Si vous souhaitez découvrir le basket, jouer avec les copains, partager de bons moments, n'hésitez pas à rejoindre le TBC en me contactant !

Sportivement,

Christelle DARTHOS

Co-présidente



Société philanthropique de secours mutuel



En France, les sociétés de secours mutuel étaient les ancêtres des mutuelles telles que régies aujourd'hui par la Charte de la mutualité. Association historique de la commune, la société de secours mutuel se porte bien dans notre commune. Forte de 22 participants, elle comporte également 3 membres honoraires (M. Darbins, M. Dabescat et M. Ducos). Notre association est dirigée par un bureau composé d'Alain Lailheugue (Président), Alain Lion (trésorier) et désormais Jean-François Dutoya, nouveau secrétaire.

Nous concourons à apporter de l'aide aux familles dans les moments de grande tristesse. En plus de participer aux frais d'obsèques, nous accompagnons les familles en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques. Modestement, nous tentons d'apporter un peu de chaleur humaine dans notre commune. Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE :

06.24.69.04.08

ACCA de Bats



Bilan 2022 :

La chasse est organisée en fonction d'un plan de chasse. Il s'agit d'un instrument de gestion qui vise à « assurer un développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques ». Conformément à ce plan de chasse, 9 sangliers, 13 chevreuils, 3 renards et 3 lièvres ont été prélevés au cours des 8 battues organisées en 2022. Notre ACCA compte également un piégeur communal (Quentin

Duret) qui permet de réguler la population de corneilles (10 oiseaux ont été chassés en 2022). Enfin, depuis de nombreuses années, la fédération des chasseurs des Landes permet à des personnes d'autres horizons de venir découvrir nos pratiques de chasse à travers le dispositif Addi-chasse. En 2022, 6 chevreuils ont été chassés à l'approche par des amis venus du Vaucluse dans le cadre de ce dispositif.

Une pratique responsable et très encadrée

Le 13 Juillet, les membres de notre ACCA ont suivi une formation décennale obligatoire à Vielle-Tursan. Elle permet aux chasseurs de se remettre à jour des règles de sécurité et de maniement d'arme, des techniques de calcul des angles de tir en fonction du milieu dans lequel on évolue... Les ACCA de Bats et de Vielle-Tursan ont été précurseurs puisque nous étions les 5èmes ACCA des Landes à suivre ces formations. Les participants sont désormais répertoriés au niveau national et l'initiation suivie rentre dans le cadre de la validation du permis de chasse.



Par ailleurs, un meilleur suivi des armes de chasse est désormais institué avec le Système d'Information sur les Armes (S.I.A.). Ce système est ouvert aux détenteurs d'armes particuliers majeurs (titulaires d'un permis de chasse ou les personnes qui souhaitent conserver une arme de catégorie C trouvée ou héritée, et qui n'ont ni licence sportive ni carte de collectionneur en cours de validité). Si tel est votre cas, vous pouvez répertorier votre arme sur internet ou chez l'armurier. Sur rendez-vous, une personne de la fédération des chasseurs des Landes peut vous accompagner pour faire votre déclaration.

Enfin, via l'application IntraMuros de la commune, nous nous efforçons d'annoncer précisément les différentes battues organisées.

17

Énergie batsoise



2022 : des innovations

En plus de nos rassemblements habituels les derniers mardi de chaque mois, le bureau a mis en route l'organisation d'évènements pour que notre club réponde aux aspirations de tous les retraités, des plus jeunes aux plus âgés.

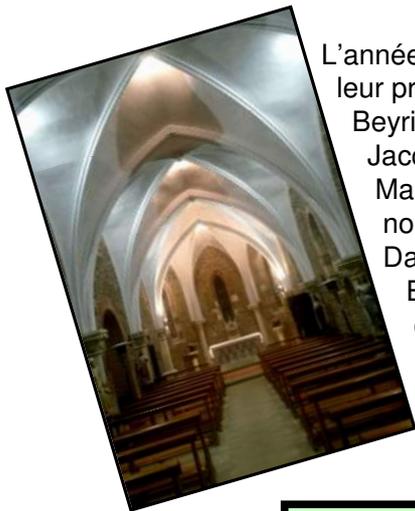
En mars, Louissette Jouguet, Paulette Dumartin et M-Claire Pantaignan ont participé au ramassage des tulipes à Laglorieuse organisé par le Lion's club dans le cadre de l'opération « des tulipes contre le cancer ». Le 22 juin, Jocelyne Commenay, M-Agnès Lion, Alain Lion, Paulette Dumartin, Louissette Jouguet et M-Claire Pantaignan ont participé au grand rassemblement 2022 de la fédération des Landes de Générations Mouvement. Cette journée ensoleillée organisée à St Julien en Born fut l'occasion de participer aux nombreuses activités proposées (marche, pétanque, visite du phare de Contis, ...) et de rencontrer les membres des autres clubs du département. Notre club a aussi organisé une réunion relative à la prévention sécurité routière à Bats



Génération mouvement devient Énergie batsoise

Depuis l'Assemblée générale du 31 janvier 2023, notre club a changé d'intitulé. « Énergie batsoise » reflète notre volonté de s'ouvrir à tous les retraités en diversifiant nos activités pour que chacun y trouve son bonheur. Un nouveau bureau est désormais installé avec Paulette Dumartin (présidente), Michel Desmoulies (vice-président), M-Agnès Lion (trésorière), Babette Dupouy (vice-trésorière), M-Claire Pantaignan (secrétaire) et Louissette Jouguet (vice-secrétaire). Alors n'hésitez pas à sauter le pas et à nous rejoindre pour continuer à insuffler un vent de nouveauté à notre belle association !

Association diocésaine d'Aire et Dax



L'année 2022 a été marquée par l'accompagnement de 3 familles affectées par le deuil de leur proche. Maurice Beyris, fils d'Agnès Beyris, frère de Paulette Dunogué et Benoît Beyris. Nous étions nombreux à le connaître et à apprécier sa joie de vivre. Jean-Jacques Lendresse, bien connu par son activité de mécanicien sur le village, époux de Maryse qui occupe une place importante dans les cœurs et les pensées de nombreuses générations d'écoliers batsois. En fin d'année, le décès de Lionel Dabescat, fils de Georges et Annie Dabescat, parti si jeune et si vite...

En 2022, notre belle église a accueilli le mariage de Mathieu et Virginie au mois d'août. Mathieu est le petit fils de Jean (†) et Marie-Claire Vidot.

Après le COVID, la vie paroissiale a repris son cours normalement. Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter Paulette Dumartin ou Marie-Agnès Lion.

Annathie Passion



Des créations et des marchés

En 2022, l'association était présente au marché de Noël du chapitre à Bègles, au marché d'Eugénie les Bains tous les jeudi pendant la période estivale, à la fête du piment d'Espelette et autres. Nous étions également

présents à Mugron pour l'arrivée du tour des Landes 2022.

Prochainement, nous exposerons au marché de Poyanne.

Occasionnellement, nous sommes sollicités pour réaliser des décorations pour des noces, des anniversaires. Quelques parisiens, amoureux de marqueterie ont même trouvé leur bonheur avec nos réalisations !

2022 fut aussi l'occasion de réaliser de nouvelles créations. Un damier, une boîte à bijoux, une boîte à secret sont autant de nouveautés qui font leur effet auprès des visiteurs. Ces nouvelles créations sont réalisées grâce à la couleur naturelle du bois sélectionné. Le plus atypique est le chêne noir des marais, appelé « Morta ». Extrait des marais, rivières et lacs d'Europe, ce bois en cours de fossilisation est âgé de 1000 à 8000 ans !

Si vous aussi, vous voulez vous initier aux métiers d'art, n'hésitez pas à nous contacter au 06.30.99.49.70 !



Association cyclotourisme Bats

Bats-Biarritz le 10 juin



140 kms étaient au programme de la belle sortie réalisée par J-Jacques Commenay, André Ducos, Didier, Bernard et Alain Lafitte à la St Landry. Partis de Bats tôt le matin, les cyclistes ont traversé Montaut, Mugron, Montfort, Dax, Mées et Saubusse où la pause café a permis de faire souffler les mollets. Le parcours a ensuite emprunté la piste cyclable qui longe l'Adour jusqu'à Urt, Bayonne, Anglet où elle suit le bord de l'Océan. La dernière côte à 15% fut vaillamment gravie avant de prendre la pause devant le fameux Hôtel du Palais, après 5h35 d'efforts. Rejoints par les dames qui faisaient suivre les victuailles, le petit groupe a pu profiter de la balade en bord de mer l'après-midi.

Des sorties et balades conviviales

Régulièrement nous participons aux sorties de clubs affiliés à l'UFOLEP et nous organisons des balades (parfois plusieurs fois par semaine !). Vélo de route, VTT, avec ou sans assistance électrique, chacun peut trouver son plaisir. Alors si l'envie de balade vous prend, n'hésitez pas à contacter Alain Lafitte au 06.82.42.01.16 !

Pèle Mêle

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Garagiste	Méca Tursan (Laurent Martinet)	06.86.87.71.18
Nettoyage de véhicules	Autocleanet www.autocleanet.fr	06.09.24.08.69
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Numérologie karmique	Violette Bouet	06.29.71.34.60
Electricité et multiservices	Elec'Tursan	06.26.14.65.26

*Nouveaux horaires de la
gendarmerie de Geaune*

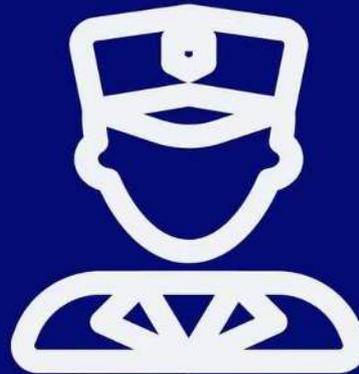
INFOS GENDARMERIE

Nous rappelons à la population que suite à la fusion des secteurs gendarmeries d'Aire sur l'Adour, Grenade sur l'Adour et Geaune :

les horaires de permanence pour Geaune ont changés :

La gendarmerie est ouverte le :

- lundi après midi
- et jeudi matin.



Le Spam téléphonique



LE SPAM TÉLÉPHONIQUE



Le spam téléphonique désigne une communication non sollicitée à des fins publicitaires, commerciales ou malveillantes. Il peut prendre différentes formes : SMS, MMS ou bien appel téléphonique. Dans bien des cas, il s'agit de messages publicitaires adressés à des fins de prospection commerciale. Mais le spam téléphonique peut également revêtir un caractère malveillant : incitation à rappeler un numéro surtaxé, envoyer un SMS à un numéro payant ou encore tentatives d'**hameçonnage** (*phishing* en anglais) pour récupérer des données personnelles et/ou confidentielles. D'après la loi, la prospection commerciale n'est autorisée que si les personnes concernées ont donné leur accord pour être démarchées par téléphone.

BUT RECHERCHÉ

- **Vente de produits ou de services**, publicité virale, propagande, etc.
- **Vol de données** personnelles et/ou professionnelles
- **Escroquerie à caractère financier**, etc.

SI VOUS ÊTES VICTIME

En cas d'appels non sollicités, **DEMANDEZ À CE QUE VOS DONNÉES SOIENT RETIRÉES DES FICHIERS DE COORDONNÉES DE L'APPELANT.**

Pour bloquer les SMS ou MMS indésirables, **ENVOYEZ LE MOT « STOP » PAR SMS** au numéro expéditeur du message.

S'il s'agit d'une société commerciale vous contactant par SMS, vous pouvez obtenir les coordonnées du service client de l'expéditeur et ainsi faire valoir votre droit au retrait de consentement en les contactant. **ENVOYEZ LE MOT « CONTACT » PAR SMS** au numéro expéditeur du message.

Si vous avez reçu un spam téléphonique (SMS, MMS ou appel), **SIGNELEZ-LE SUR LA PLATEFORME 33700 (www.33700.fr) OU PAR SMS AU 33700.**

BLOQUEZ LES SMS OU APPELS INDÉSIRABLES SUR VOTRE TÉLÉPHONE MOBILE. Votre appareil dispose en effet de fonctionnalités permettant de bloquer des numéros de téléphone (voir documentation du téléphone).

En cas de sollicitations répétées ou abusives et si vous êtes inscrit sur la liste d'opposition Bloctel, **FAITES UNE RÉCLAMATION DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE INTERNET DE BLOCTEL.** Votre signalement sera transmis à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour investigation et sanction si la pratique commerciale abusive est avérée.

Si vous avez demandé à ne plus être sollicité mais que les appels téléphoniques continuent, **DÉPOSEZ PLAINTÉ AUPRÈS DE LA CNIL.**

Si les sollicitations s'apparentent à du harcèlement, **DÉPOSEZ PLAINTÉ** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou en écrivant au [procureur de la République](mailto:procureur@justice.gouv.fr) dont vous dépendez.

MESURES PRÉVENTIVES

Soyez vigilant lorsque vous communiquez votre numéro de téléphone fixe ou mobile à des tiers.

Inscrivez-vous sur la liste d'opposition Bloctel qui enregistre les numéros de téléphone des personnes qui ne souhaitent pas être sollicitées dans le cadre de prospections commerciales et que des sociétés doivent consulter avant de vous contacter.

Certains opérateurs téléphoniques proposent **des systèmes de filtrage de numéros.** N'hésitez pas à les utiliser.

Soyez vigilant lorsque vous répondez à des formulaires d'inscription, des bons de commande ou participez à des jeux concours : certains acteurs n'appliquent pas toujours les bonnes pratiques et votre numéro de téléphone pourrait figurer dans des bases de données à votre insu. Vérifiez la fiabilité d'une marque avant d'accorder votre consentement par téléphone pour éviter que votre numéro ne soit communiqué à des tiers.

Désabonnez-vous ou supprimez les comptes que vous n'utilisez plus pour limiter toute diffusion de données à des tiers.

Si vous recevez un appel en absence provenant d'un numéro surtaxé ou passé depuis l'étranger sans qu'un message ne soit laissé, **ne appelez pas.** Il peut s'agir d'une arnaque vous incitant à rappeler ce numéro pour vous faire payer les frais liés à la communication téléphonique.

Si vous recevez un message vous invitant à envoyer un SMS à un numéro payant (numéro à 5 chiffres commençant par 6, 7 ou 8), **ne répondez pas.**

Si vous recevez un message SMS incitant à cliquer sur un lien Internet, soyez vigilant car ce lien pourrait vous rediriger vers un service payant ou malveillant.

En cas de doute, **utilisez un annuaire inversé des numéros**, comme infosva.org, pour identifier à qui appartient le numéro et son coût.



Cyber-sécurité

Attention à l'hameçonnage (phishing) téléphonique ! 

URGENT - Votre colis est arrivé!!!
Rappez nous au 089 999 999 pour la livraison.

URGENT - Appelez immédiatement votre agence au 089 999 999 au sujet de votre compte.

Vous avez reçu un SMS ou un message énigmatique ou alarmiste d'un numéro inconnu sur votre répondeur vous demandant de rappeler au plus vite ?

Un numéro inconnu vous a appelé sans vous laisser le temps de décrocher et sans laisser de message ?

Attention !!!

C'est très certainement une arnaque qui vise à vous faire rappeler un numéro surtaxé.

Ne rappelez-pas et signalez le numéro aux autorités.
(33700 - www.internet-signalement.gouv.fr)

 **CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**
Assistance et prévention du risque numérique

Votre identité numérique est un bien précieux : protégez-là !

 Vous n'utiliserez certainement pas cette seule et simple clé pour toutes vos serrures (maison, véhicule, bureau...) et vous n'en donneriez pas une copie à tous ceux qui vous le demandent au risque qu'ils la perdent ou se la fassent voler ?

Vos mots de passe sont des clés de votre sécurité numérique :

- Fabriquez-les solides (12 caractères complexes minimum)
- Choisissez-les différents pour chaque site ou application
- Gardez-les en sécurité et ne les confiez pas à des inconnus
- Changez-les régulièrement et au moindre doute



 **CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**
Assistance et prévention du risque numérique

MOTS DE PASSE
5 raisons d'utiliser un gestionnaire

-  **1 ne sollicitez plus votre mémoire**
-  **2 ne retenez qu'un mot de passe clé**
-  **3 générez des mots de passe solides**
-  **4 emportez vos mots de passe avec vous**
-  **5 ouvrez vos comptes en un clic**

21



Particuliers, entreprises, collectivités territoriales
Vous êtes **victimes d'actes malveillants** sur Internet ?

 **VIRUS**  **PIRATAGE**  **ARNAQUE**  **CHANTAGE**

RENDEZ-VOUS SUR WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
POUR ÊTRE ASSISTÉ ET CONSEILLÉ

 **ASSISTANCE AUX VICTIMES**
D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE

 **INFORMATION ET SENSIBILISATION**
AUX RISQUES NUMÉRIQUES

Moustique tigre

La Check List



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

22

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



Ma vigne en Tursan

Devenez acteur et solidaire de nos terroirs des Landes

Si nous ne faisons rien, dans les prochaines années, les surfaces de vignes risquent de diminuer, remettant en cause l'équilibre économique et même écologique de notre territoire viticole des Landes.

La Cave des Vignerons de Tursan lance un projet alternatif, social et solidaire sous forme d'une SCIC-SAS*. Elle s'appuie sur un financement participatif pour sécuriser le patrimoine viticole dans les Landes, préserver la beauté d'un territoire, rassembler, créer du lien et donner du sens à l'investissement.

Ce projet va permettre d'acheter et rénover des vignes pour sécuriser le vignoble, le valoriser et le protéger pour les générations futures.

Nous vous présentons, la SCIC **MA VIGNE EN TURSAN**

*Société Coopérative d'Intérêt Collectif-Société par Action Simplifiée



Avec 1000€, participez à :

01

L'ACHAT DE VIGNES
(INVESTISSEMENT PARTICIPATIF)

02

L'AIDE À L'INSTALLATION DE
JEUNES VIGNERONS

03

LA PRÉSERVATION ET LA SÉCURISATION
DE NOS VIGNOBLES

04

PRÉPARER LE VIGNOBLE DE DEMAIN
AVEC DE NOUVEAUX CÉPAGES,
DE NOUVELLES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

23

- Vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôt** sur le revenu et vous créez un **capital foncier remboursable**.
- Vous recevez chaque année **une gratification sous forme de vin**, et bénéficiez de **remises permanentes** dans nos boutiques.
- Vous participez à un **projet engagé, humain et solidaire**.
- **Vous êtes conviés à des événements** qui vous feront découvrir vos vignes, vos vins, le métier de vigneron et l'art de vivre dans les Landes !
- **Entrez dans la famille des vignerons landais !**

Cyclamed



CONSEILS POUR RANGER SON ARMOIRE À PHARMACIE

Le médicament n'est pas un produit quotidien comme les autres : mal géré, il peut être responsable d'accidents domestiques et peut polluer les sols et rivières.

1 Centraliser dans une armoire

À l'abri de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, donc ni dans la salle de bain, ni dans la cuisine.



2 Fermer à clé

Pour empêcher l'accès aux enfants et limiter les risques d'accidents domestiques.

3 Sur deux étagères

Pour bien séparer les médicaments des adultes et des enfants et éviter les cas de surdosage. L'armoire en hauteur permet de rendre les médicaments inaccessibles aux enfants en bas âge.

4 Dans leurs boîtes d'origine

Et avec leurs notices, afin de pouvoir les identifier, d'avoir accès à des informations sûres, évitant aussi les confusions.

5 Avec le nom de l'utilisateur

Inscrit au stylo ou au marqueur sur la boîte, pour éviter de se tromper de traitement et de partager ses bactéries ou microbes.



6 Noter la date d'ouverture

Une fois ouvert, un sirop, un collyre ou une pommade par exemple se conservent peu de temps. La date sur le conditionnement indique la durée optimale de conservation du produit entamé, (pas sa durée de conservation dès lors qu'il a été ouvert).



MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,

périmés ou non, **je les rapporte en pharmacie**, même s'il n'en reste que très peu.

24

QU'EST-CE QUE JE PEUX RAPPORTER ?



COMPRIMÉ,
GELULE,
SACHET...



SIROP,
SOLUTION
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,
OVULE



POMMADE,
CRÈME, GEL



INHALATEUR



AÉROSOL,
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE
OCULAIRE,
COLLYRE



PATCH

Pour différencier mes médicaments des autres produits de santé, je consulte le moteur de recherche sur www.cyclamed.org

ET MES SERINGUES ET AIGUILLES ?

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou sur www.dastri.fr



[@cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [cyclamed_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)
www.cyclamed.org



Tout éco-citoyen, dans son geste environnemental **sépare les emballages en carton et les notices** pour les mettre dans le tri sélectif.



Tri à la source des biodéchets

Tri des biodéchets
à la source
au 01/01/2024

Les biodéchets : C'est quoi ? Que dit la loi ?

Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants, comme les épluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, la tonte de gazon, etc...



Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle (Loi de la Transition Economique et de la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020).

Pourquoi trier et comment procéder ?

Pour limiter les déchets et favoriser le retour au sol des végétaux consommés, produits et jetés



30kg de nourriture jetés par personne et par an

14 000 tonnes de déchets verts déposés en déchetterie



Etablir des menus et une liste de courses



Ajuster les proportions et cuisiner les restes alimentaires



Conserver les aliments dans l'emplacement approprié



Vérifier les dates de consommation



Composter, en bac ou en tas, les restes de cuisine et les végétaux broyés



Nourrir les animaux



Privilégier les arbustes à croissance lente



Aménager des haies sèches



Broyer les branches



Tondre avec la fonction mulching



Pailler le sol



Aménager des potagers en lasagne

Que propose le SIETOM ?

Équipement de tout usager en kit de compostage dès qu'il participe à une session de sensibilisation

Accompagnement des sites de compostage en établissement ou organisés pour plusieurs foyers

Broyage des déchets verts dans les communes, (collectivités et habitants)

Quels bénéfices pour mon geste de tri ?

ENVIRONNEMENTAUX

Aller vers un modèle d'économie circulaire où les déchets deviennent de nouvelles ressources, tel que le compost, pour enrichir les sols

ECONOMIQUES



Pour réduire le poids et le coût du traitement des déchets valorisables par compostage, par broyage



C'était il y a 100 ans... en 1922

ETAT-CIVIL

Naissances :

Lasbarrères René né le 01/01/1922 fils de Jean Baptiste Lasbarrères cultivateur 44 ans et de Marie Momas 43 ans, maison Lahitte.

Lameignère Jean Baptiste né le 03/01/1922 fils de Charles Lameignère cultivateur 31 ans et de Marthe Jeanne Destenave 28 ans, maison Mounet.

Duvignau Marie Thérèse née le 08/09/1922 fille de François Joseph Duvignau cultivateur 28 ans et de Jeanne Marie Castaing 22 ans, maison Baron.

Lamarque Jean Léon né le 11/09/1922 fils de Pierre Lamarque mécanicien 27 ans et de Marguerite Lafenêtre 27 ans, maison Maisonnave.

Lapeyre Jean né le 14/10/1922 fils de Pierre Lapeyre charpentier 23 ans et de Jeanne Morlanx 27 ans, maison Morlanx.

Lion Marthe Marie Thérèse née le 16/10/1922 fille de Maurice Lion propriétaire 38 ans et de Marthe Marie Plassin 35 ans, maison Petit.

Dumartin Pierre Joseph né le 25/11/1922 fils de François Denis Dumartin cultivateur 27 ans et de Marie Lucmau 23 ans, maison Lucmau.

Mariages :

Le 24/02/1922, **Perrenx Bernard** cultivateur 23 ans et **Morganx Marie Jeanne** née à Aubagnan 19 ans.

Le 16/05/1922, **Bréthous Pierre** tonnelier 24 ans et **Saint-Pé Elvina** née à Vielle 20 ans.

Le 12/06/1922, **Dupont Pierre** cultivateur né à Serres Gaston 37 ans et **Labrit Catherine** née à Pissos 28 ans.

Décès :

Le 19/03/1922, **Pantaignan Germain** cultivateur 50 ans.

Le 23/04/1922, **Labat Jean Marie Louis** sans profession 56 ans.

Le 11/07/1922, **Tauziet Jean** cerclier.

Le 23/09/1922, **Lafenêtre Marie épouse Desmouliès** 66 ans.

Le 22/10/1922, **Dupouy Anne veuve Lameignère** 73 ans.

Patrimoine : St Antoine de Goloni

26



Au sud-ouest du village, en direction de Samadet, sur la rive droite du Gabas, se trouve un bâtiment agricole un peu particulier : une fenêtre ogivale, des départs de voûte à l'étage indiquent que cette construction a eu, il y a bien longtemps, d'autres fonctions; il s'agit des vestiges de la Commanderie générale de Saint Antoine de Goloni (ou Golony) qui comprenait chapelle, maison des Frères et hôpital.

Cet hôpital confié aux « Frères Antonins » aurait été fondé vers 1200, on y soignait et assistait les malades atteints du Mal des Ardents appelé aussi Feu sacré ou Feu de Saint Antoine, ces malades pouvaient être des pèlerins ou des habitants du secteur. Le nombre de malades augmentant, des hôpitaux dépendant de Saint Antoine de Goloni furent créés dans les environs comme Balasin près de Sarraziet, Saint Pierre de

Flaron à Grenade, Saint Antoine de Roquefort, Sainte Suzanne en Malaussane, Saint Antoine des Traverses à Escource.... Goloni était donc une Commanderie Générale dirigée par un Commandeur nommé par la maison mère de St Antoine du Viennois près de Grenoble, le Commandeur de Goloni supervisait les autres hôpitaux ou Commanderies simples.



Le mal des Ardents se caractérisait par des troubles hallucinatoires, des convulsions et dans les cas graves une gangrène des extrémités. Cette maladie causa la mort de milliers de personnes à partir du Xème siècle, ceux qui survivaient se retrouvaient souvent amputés et avaient une vie misérable.

Les Antonins mirent au point des soins spécifiques :

- nourriture saine et riche à base de viande de porc
- application de baumes (gras de porc et plantes médicinales) sur les parties gangrenées
- prise de quelques gouttes de Saint Vinage : breuvage à base de vin dans lequel avaient macéré des plantes et qui avait été béni au contact des reliques de St Antoine.

Les rescapés souvent rejetés par leurs familles pouvaient rester à vie dans des dépendances de l'hôpital, ceux qui mouraient étaient enterrés dans le cimetière situé à l'est du bâtiment.

On découvrit bien plus tard, au XVIIème siècle, que le Mal des Ardents était provoqué par l'ergot de seigle, sorte de champignon contenant des alcaloïdes qui contaminaient la farine et provoquaient la constriction des vaisseaux empêchant le sang d'y circuler, on donna alors le nom d'ergotisme à cette maladie.

Le site retenu pour implanter St Antoine de Goloni, près du Gabas, permettait aux Antonins et à leurs protégés de vivre en autarcie grâce aux moulins (céréales et huile), aux vignes (ils en plantèrent plusieurs parcelles), aux jardins, aux forêts et aux nombreuses fermes occupées par les anciens malades.

Ils avaient le droit de pêche dans le Gabas, le droit de chasse sur leurs terres, le droit de faire pacager leurs porcs dans tout le village. Le site où étaient élevés les porcs se trouvait généralement à deux ou trois kilomètres de l'hôpital, pour St Antoine de Goloni ce pourrait être le lieu-dit Porqueroun à Samadet.

Leurs revenus provenaient aussi de quêtes faites dans les églises des environs, de dons en espèces ou en nature et de collectes effectuées lors des marchés.

Déclin de Goloni

Au fil des siècles, la maladie recula. Après 1500, le Mal des Ardents devint plus rare puisque avant même de connaître le champignon responsable de la maladie, on fit le lien entre épidémies et utilisation de la farine de seigle.

Lors des guerres de religion, en 1569, les troupes protestantes menées par le vicomte de Moncla vinrent brûler et dévaster église, hôpital et maison des religieux. Livres, ornements, documents, bijoux furent emportés. Deux Frères Antonins furent massacrés : Bernard Magi et Pierre de Bascons. Les rescapés se seraient installés à Samadet.

Vers 1595, un nouveau commandeur, Alexandre Thomé, fut nommé et chargé de restaurer l'église et l'hôpital. Il resta à Goloni jusqu'en 1617. On y accueillait encore quelques malades et des pèlerins mais les biens périllicitaient surtout les vignes, les anciens malades s'approprièrent terres et maisons. Goloni ayant perdu ses commanderies dépendantes devint « le prieuré de St Antoine ». En 1778, l'ordre de Malte qui partout en France absorbait les Antonins en prit possession puis suite à la Révolution, les biens de Goloni devenus biens nationaux furent vendus aux enchères. L'ancienne commanderie fut achetée par Darricau Antoine maison Nautonne à Samadet.

C'est grâce à la transformation de l'ancienne commanderie en exploitation agricole qu'il nous reste encore quelques traces matérielles de la présence des Antonins dans notre commune.

Les origines de St Antoine de Goloni sont peu précises car il n'existe pas d'archives lointaines. La première mention écrite date de 1224 mais son origine est antérieure.

